



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 22 Juin 2011

Date de la convocation 15 Juin 2011	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle du Parc CLERMONT L'HERAULT
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle</p> <p>BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis,</p> <p>CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,</p> <p>CANET : Mme FABRE Maryse, M.SEGURA René, M.MALBEC Sylvain,</p> <p>CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude,</p> <p>CLERMONT L'HERAULT : M GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, M SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.MARTINEZ Antoine, Mme CAZALET Claude, M.DIDELET Serge, Mme MILAN Andrée,</p> <p>FONTES : M. BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane,</p> <p>LACOSTE : M.SAN MARTIN Bernard,</p> <p>LIAUSSON : M.BETZ Bruno,</p> <p>LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain,</p> <p>MERIFONS : M.VIALA Daniel,</p> <p>MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves,</p> <p>NEBIAN : M.BARDEAU Francis, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard</p> <p>OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme,</p> <p>PAULHAN : M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M. LOPEZ Daniel, M.QUEROL Jean-François,</p> <p>PERET : M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël,</p> <p>USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian</p> <p>VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine,</p> <p>VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.REVEL Claude à Mme M SEGURA René, M BORE Jacques à Mme FABRE Maryse Mme BARRE Berthe à M.LACROIX Jean-Claude M.BAISSE Robert à M. BRUN Olivier, M.VENTRE Philippe à M.SAN MARTIN Bernard M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel M.LIEB François à M.MARTINEZ Antoine, M.LEBREAU Jean Jacques à M.GIL Claude,</p>

Objet : Etablissement Multi Accueil Collectif « la Farandole » – Modification du règlement de fonctionnement.

Monsieur BRUN propose aux membres du conseil d'apporter les modifications suivantes au règlement de fonctionnement de l'EMAC :

- Répartition des enfants par secteurs à partir du 1^{er} Juillet 2011

Pour des raisons de fonctionnalité, il est proposé de modifier le nombre d'enfants accueillis dans chaque secteur dans la limite de notre agrément global de 40 berceaux. Ainsi, le secteur des plus jeunes accueillera 16 enfants (et non plus 18) et celui des grands : 24 enfants (et non plus 22).

Selon la nature de l'accueil, les places seront ainsi réparties :

	Secteur des plus jeunes	Secteur des plus grands	TOTAL
Accueil en contrat long	10	15	25
Accueil en contrat court	3	5	8
Accueil occasionnel et d'urgence	3	4	7
TOTAL	16	24	40

Le gestionnaire se laisse la possibilité de modifier la répartition des 40 places afin de mieux répondre aux demandes des parents ainsi que celle de proposer un accueil d'urgence (toléré dans le cadre du dépassement des 15 % des effectifs et réservé aux résidents de la Communauté de Communes du Clermontais).

- Intervention d'une psychologue : Mme MOTTE à l'établissement multi-accueil collectif

Les principales missions de cette psychologue sont :

- L'accompagnement des professionnels :
 - o Soutien des équipes
 - o Travail sur les pratiques professionnelles, le développement de la bien-traitance
 - o Optimisation des compétences et professionnalisation
 - o Animation de temps d'échanges

- Au près des enfants et des parents :
 - o Observation des enfants
 - o Soutien à la parentalité
 - o Proposition de temps d'écoute et de soutien aux parents. Mme Motte pourra recevoir les parents à leur demande. Ces rendez-vous seront ponctuels et ne pourront aucunement être un suivi à moyen ou long terme (les parents seraient alors orientés vers d'autres professionnels). Nous limiterons donc les rendez-vous à 1 ou 2 par an.

- Animation de conférences, de soirées d'information pour les parents et/ou les professionnels

- D'autres missions pourront lui être confiées pour des situations particulières (projets particuliers, gestion d'évènements difficiles, ...).

Modification du personnel :

Les postes de lingère et d'agent d'entretien sont ainsi répartis : 2 agents à temps plein avec pour chacun 20 heures hebdomadaires de ménage et 15 heures pour l'entretien du linge et le petit ménage de journée.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BRUN et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la modification du règlement de fonctionnement et projet d'établissement tel que présenté ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes, et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.

Reçu au contrôle de légalité le : 05 Juillet 2011